



# **PRIX EMPLOYEUR ENGAGÉ**

Décerné par le ministère  
de l'Emploi et de la Solidarité sociale

## **CAHIER DE MISE EN CANDIDATURE ET FORMULAIRE D'INSCRIPTION**

**ÉDITION 2012**

**Date limite d'inscription**  
31 mars 2012

Québec 



# PRIX EMPLOYEUR ENGAGÉ

Décerné par le ministère  
de l'Emploi et de la Solidarité sociale

## LES OBJECTIFS

Le prix Employeur engagé, décerné par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, vise à rendre hommage à un employeur qui se distingue par ses efforts particuliers en matière d'embauche et de maintien en emploi de personnes handicapées, soit :

- par ses bonnes pratiques de gestion des ressources humaines qui s'inscrivent dans les valeurs d'intégrité et d'égalité des chances;
- par la mise en œuvre d'un ou de plusieurs projets visant à favoriser l'embauche et le maintien en emploi de personnes handicapées.

En reconnaissant publiquement les réalisations d'un employeur, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale souhaite qu'elles soient une source d'inspiration pour l'ensemble des employeurs du Québec.

## LA NATURE DU PRIX

Le prix Employeur engagé est un prix national. Le nom de l'employeur lauréat sera annoncé au cours de la Semaine québécoise des personnes handicapées qui se tiendra du 1<sup>er</sup> au 7 juin 2012.

Le Ministère remettra le prix sur le lieu de travail de l'employeur lauréat. Cette visite sera l'occasion de faire connaître au public les efforts particuliers déployés par cet employeur.

Un reportage sur l'entreprise sera également réalisé et publié dans le site Internet [EnsembleAuTravail.gouv.qc.ca](http://EnsembleAuTravail.gouv.qc.ca).

## LES CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Sont admissibles au prix Employeur engagé les employeurs de toutes les régions du Québec qui sont :

- une entreprise privée;
- une association ou un organisme à but non lucratif.

### Sont exclus :

- les entreprises adaptées;
- les organismes publics et parapublics;
- les villes, les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC);
- les ministères et les organismes soumis à la Loi sur la fonction publique.

## LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les candidatures présentées pour le prix Employeur engagé seront évaluées d'après les critères suivants :

- les efforts et les moyens mis en place pour accueillir et favoriser l'intégration des personnes handicapées;
- la présence de personnes handicapées au sein du personnel;
- les conditions de travail offertes et les bonnes pratiques de gestion des ressources humaines;
- les adaptations apportées aux tâches et à l'environnement pour favoriser le maintien en emploi des personnes handicapées.

## LES RÈGLEMENTS

- Un employeur, en tant qu'organisation, peut présenter sa propre candidature.
- Toute personne ou organisation peut présenter la candidature d'un employeur.
- Une personne ou une organisation peut présenter plusieurs candidatures.
- Le Ministère se réserve le droit de rejeter une candidature si :
  - elle ne respecte pas les conditions d'admissibilité;
  - le dossier de candidature ne contient pas les documents exigés ou n'est pas présenté selon les instructions indiquées à la section *Le dossier de candidature*.

## POUR S'INSCRIRE

Les personnes ou organisations désirant soumettre une ou plusieurs candidatures au prix Employeur engagé doivent remplir le formulaire d'inscription ci-joint et produire un dossier de candidature complet pour chacune des candidatures soumises.

Le formulaire peut être téléchargé à partir du site Internet du ministère de l'Emploi et la Solidarité sociale à l'adresse suivante : **mess.gouv.qc.ca**.

Le formulaire et le dossier de candidature doivent être expédiés par la poste à :

### Prix Employeur engagé

Direction des communications  
Ministère de l'Emploi et  
de la Solidarité sociale  
425, rue Saint-Amable, 1<sup>er</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4Z1

La date limite pour le dépôt des candidatures a été fixée au **31 mars 2012**, le cachet postal faisant foi de la date d'envoi.

Pour plus de renseignements à propos du prix Employeur engagé, communiquez avec le Bureau des renseignements et des plaintes du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale au numéro de téléphone sans frais **1 888 643-4721** ou consultez le site Internet à l'adresse suivante : **mess.gouv.qc.ca**.